

McKenna, Neil

De : Saini, Sabina (PIC/SC) <sabina.saini@canada.ca>
Envoyé : Mercredi 25 mars 2020 8 h 18
À : Church, Leslie (SPAC/PSPC); Theis, Rick; Dunn, Ryan (Ext.); Stickney, Matt
Objet : Tr. : Renseignements de suivi sur les EPI – 4-C

Renseignements de suivi de l'appel d'hier. Vos SM en ont tous une copie.

S.

Sabina Saini
Chief of Staff/Chef du Cabinet
Health Canada/Santé Canada

Début du message transféré :

De : "Lucas, Stephen (HC/SC)" <stephen.lucas@canada.ca>
Date : 24 mars 2020 à 23 h 15 m 44 s HAE
À : Christiane Fox <Christiane.Fox@pco-bcp.gc.ca>, "Saini, Sabina (HC/SC)" <sabina.saini@canada.ca>, Bill Matthews <Bill.Matthews@tpsgc-pwgsc.gc.ca>, "Kennedy, Simon (IC)" <simon.kennedy@canada.ca>
CC : "Murseli, Lissa (HC/SC)" <lissa.murseli@canada.ca>, "Namiesniowski, Tina (PHAC/ASPC)" <tina.namiesniowski@canada.ca>
Objet : Renseignements de suivi sur les EPI – 4-C

Bonsoir,

Comme nous en avons discuté au cours de la conférence téléphonique de ce soir, nous avons établi un certain nombre de processus d'accueil dédiés pour trier et évaluer efficacement les réponses en raison de l'intérêt massif manifesté par l'industrie à l'égard de l'appel à l'aide pour lutter contre la COVID-19 au Canada.

1. Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a créé un portail Web et un formulaire d'accueil pour les fournisseurs qui sont en mesure de fournir des produits particuliers (c.-à-d. masques N95, blouses, gants et autres EPI) ou des services (c.-à-d. soins infirmiers, alimentation, sécurité).

- L'information soumise au moyen du portail Web et de l'adresse de courriel générique est triée par type, puis renvoyée à une « équipe spéciale » de l'approvisionnement qui compare l'information soumise au moyen du portail aux exigences déterminées par l'ASPC et les PT.
- Portail Web : <https://buyandsell.gc.ca/calling-all-suppliers-help-canada-combat-covid-19>
- Adresse de courriel générique : TPSGC.PABPMEClient-APOSMEClient.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

2. Industrie, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) a lancé un « appel à l'action » aux fabricants canadiens afin qu'ils contribuent à la lutte contre la COVID-19. Ils ont créé une nouvelle page Web ainsi qu'un processus

d'accueil pour les fabricants qui font les fournitures nécessaires, qui ont le potentiel de rééquiper rapidement les installations ou l'équipement existants, ou qui ont des travailleurs qualifiés qui pourraient être disponibles pour travailler ailleurs au Canada.

- Page Web : <https://www.canada.ca/fr/services/entreprises/maintenirfairecroitreameliorerentreprise.html>
- Adresse de courriel générique : ic.mid-dim.ic@canada.ca

3. Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a lancé un « Programme Défi COVID-19 » pour réunir un réseau national de chercheurs et d'installations scientifiques afin de répondre aux besoins urgents en matière de fournitures, de lutte contre les maladies et de technologie de suivi des maladies. De plus, dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI), le CNRC a lancé un appel, tirant parti de ses relations existantes avec les PME innovatrices du Canada, à la recherche de solutions novatrices et de candidats à un financement par l'entremise de Solutions innovatrices Canada.

- Page Web : <https://nrc.canada.ca/fr/soutien-linnovation-technologique/programme-defi-covid-19-programme-daide-recherche-industrielle-solutions-innovatrices-canada>
- Formulaire d'accueil pour le Programme du Défi : <https://nrc.canada.ca/fr/recherche-developpement/recherche-collaboration/programmes/expression-dinteret-collaborer-programme-defi>
- Formulaire d'accueil pour le PARI : <https://nrc.canada.ca/fr/soutien-linnovation-technologique>

4. Santé Canada a publié des lignes directrices sur l'optimisation de l'utilisation des masques et des respirateurs pendant l'éclosion de COVID-19 afin de maximiser l'utilité des stocks d'EPI existants (<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/covid19-industrie/instruments-medicaux/equipement-protection-individuelle/masques-medicaux-respirateurs.html>), y compris l'accélération du traitement de la licence d'établissement d'instruments médicaux (LEIM) pour les entreprises qui veulent fabriquer, importer ou distribuer des masques de classe I. Les entreprises qui ont besoin d'une demande de LEIM accélérée doivent écrire à l'adresse hc.mdel.application.leim.sc@canada.ca

5. L'Agence de la santé publique du Canada a également publié une série de documents de sensibilisation et d'orientation à l'intention des Canadiens et des professionnels de la santé : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation.html>.

Cela comprend d'autres **conseils sur les pratiques et les précautions supplémentaires à prendre pour prévenir la transmission de l'infection dans les établissements de soins de santé**, y compris l'utilisation de l'EPI : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/pratiques-de-base-precautions-infections-aux-soins-de-sante.html>

Et la **prévention de la COVID-19 en milieu de travail pour les employeurs, les employés et les travailleurs des services essentiels** :

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-affections/prevention-covid-19-lieux-travail-employeurs-employes-travailleurs-services-essentiels.html>

De plus, Santé Canada a reçu un grand nombre de demandes de diverses entités (distillateurs, raffineurs de pétrole) qui aimeraient fabriquer des désinfectants pour les mains aux fins de distribution publique, mais qui ne sont pas autorisées par Santé Canada à le faire.

Au cours de l'urgence de santé publique liée à la COVID-19, Santé Canada permet aux entreprises de fabriquer des désinfectants pour les mains à base d'alcool, à condition que le désinfectant pour les mains soit fabriqué conformément aux normes de sécurité de Santé Canada, ce qui est conforme aux recommandations de l'OMS (https://www.who.int/gpsc/5may/tools/system_change/guide_production_locale_produit_hydro_alcoolique.pdf) et dans des conditions sanitaires conformes aux bonnes pratiques de fabrication. Santé Canada examine les renseignements fournis par les demandeurs et délivre une licence, actuellement dans les 24 heures pour les demandes qui répondent à toutes les exigences. Nous recevons actuellement un très grand nombre de demandes, de sorte que cette norme de service peut varier légèrement. Toutefois, toutes les demandes liées à la COVID-19 sont traitées en priorité. Une fois qu'une licence a été délivrée pour le produit et le site, la fabrication peut commencer.

Des membres des industries canadiennes de la distillerie et du raffinage du pétrole se demandent comment leur alcool peut être transformé en désinfectant pour les mains. Nous avons facilité un dialogue avec l'industrie du désinfectant pour les mains, qui partage son expertise dans ce domaine.

Santé Canada élabore rapidement un document d'orientation à l'intention de l'industrie qui fournira tous les renseignements nécessaires pour obtenir une autorisation de fabrication ou d'importation de désinfectants pour les mains. Ce document d'orientation fait actuellement l'objet de consultations auprès de l'industrie et sera mis au point dès que possible cette semaine. Entre-temps, les entreprises peuvent communiquer directement avec Santé Canada à l'adresse hc.nnhpd-dpsnso.sc@canada.ca.

Approvisionnement en équipement de protection individuelle (EPI)

Les besoins liés à l'EPI doivent être soumis à l'Agence de la santé publique du Canada par l'intermédiaire d'Alixandria Clymans pour le Comité consultatif de la logistique (CCL) FPT pour la COVID-19 à l'adresse phac.phisc.secretariat-secretariat.du.cdsp.aspc@canada.ca; c.c. à Tina Namiesniowski, Stephen Lucas et Eric Dagenais.

Nous demandons également aux provinces et aux territoires de nous aviser le plus tôt possible (idéalement de trois à quatre semaines à l'avance) s'ils manquent d'EPI, de matériel de dépistage ou de fournitures de soins actifs, et nous leur avons demandé de nous fournir leurs stocks de lits de soins intensifs, de ventilateurs, de fournitures clés et de ressources humaines de la santé.

Les demandes d'aide (DA) officielles des PT sont gérées par le Centre des opérations du portefeuille de la Santé. Les DA pourraient concerner des fournitures de la RNSU ou de soutien épidémiologique. Communiquer avec : phac-aspc.hpc-cops@canada.ca; c.c. à Tina Namiesniowski, Stephen Lucas et Eric Dagenais.